



Voiture en leasing volée et retrouvée, le cauchemar...

Par **Santi78**, le **20/05/2015** à **08:48**

Bonjour,

Il m'arrive quelque chose d'abracadabrant :

Je me suis fait voler ma voiture et elle a été retrouvée mais entre temps j'ai pris une autre voiture et mon assureur refuse d'indemniser, et le constructeur veut reprendre les prelevements, je me sens coincé. Voici les faits :

- 13 fev : constatation du vol et déclaration aupres de l'organisme de financement et de Allianz. Demande de duplicata a la préfecture de Versailles (Par courrier car fermée au public pour travaux) et envoi des 2 cles a l'expert.
- 7 Mars : véhicule retrouvé et mis en fourriere (Police essaie de me joindre par telephone, a un mauvais numéro et donc sans succes, c'est noté dans le PV)
- 13 Mars : date a laquelle l'organisme de financement aurait du etre indemnisé et date a laquelle je me suis engagé sur un autre véhicule etant légalement liberé ce celui volé le 12 fevrier.
- 1 Avril : Date d'écriture du courrier envoyé par la police a pour signaler la mise en fourriere
- 7 Avril : date de d'avis de passage du LRAR
- 9 Avril : signature du LRAR (a la poste) puis appel d'Allianz et de l'expert pour les prevenir. Je tombe sur la gestionnaire de mon dossier qui reconnait que les 30 jours sont passés et que qu'il y aura indemnisation. Elle me demande d'aller faire les demarches aupres de la police et de recuperer (et payer) la fourriere (Car apres 30 jours de fourriere le vehicule est susceptible d'etre vendu). Elle me dit que je serai indemnisé d'une partie du cout de la fourriere.
- 10 Avril : le 10 je fais les demarches et une depanneuse envoyée par Allianz prend le

vehicule immédiatement. Pour moi fin de l'histoire.

Entre temps, le loueur se rapproche d'Allianz pour reclamer l'indemnisation et Allianz lui dit que le vehicule est réparé, que je roule avec et que le dossier est clos pour eux (et ils m'auraient envoyé l'indemnisation des réparations...).

Le loueur m'appelle la semaine derniere pour faire le point avec moi et je découvre le discours d'Allianz. Je fais un mail copie tous.

J'ai ensuite un appel d'Allianz me demandant de venir chercher le véhicule car il est réparé et roulant et lorsque je monte un peu le ton en explicant que pour moi ce véhicule n'est plus de ma repsonsabilité, l'opératrice me sort que la véhicule ayant été retrouvé le 7 mars et qu'Allianz était au courant le 12 Mars de sa découverte, la veille des 30 jours entrainant indemnisation. Et qu'en conséquence il n'y aura pas indemnisation et que je dois recupérer mon véhicule.

Or, dans aucun des mes échanges avec la gestionnaire de l'époque (il y en a eu 3 depuis...) et avec l'expert, il n'a été parlé de ce fait (ces échages téléphoniques ont eu lieu courant avril) et que lorsque j'ai demandé a la police, ou a l'expert, ils m'ont tous confirmé que le titulaire de la carte grise est le seul a etre prevenu de la découverte du véhicule, ce qui a été effectivement fait le 1 Avril dans un LRAR. Soit bien apres le delai de 30 jours entrainant indemnisation du véhicule aupres de son propriétaire (le loueur). L'indemnisation n'ayant pas été faite, Allianz se permet de réécrire l'histoire a son avantage. Et ca ne serait qu'une contrariété si je ne m'étais pas engagé sur un autre véhicule.

De plus, le loueur me demande maintenant de payer les loyers en retard et reprend le financement....

Si Allianz a gain de cause, je ne pourrai pas faire face au 2 financements et j'ai l'impression que je suis piégé et abandonné sans avoir pu prévenir, ni pouvoir guérir...

Quelqu'un peut me dire ce que je peux faire?

Merci d'avance!